

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 25 FEVRIER À 19 h 30

L'an deux mil quinze, le vingt-cinq février, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de Crégy-lès-Meaux, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gérard CHOMONT, maire.

Etaient présents :

M. Gérard CHOMONT, maire, M. Francis BAUDIS, Mme Joëlle BORDINAT, Mme Gisèle DEVIE, M. Guy PIPET, M. Luc AIREAULT, M. Youssef IDRISSE-OUAGGAG, Mme Jeannine FOUILLET, adjoints, M. Boudjema HAMELAT, M. Lionel TEXIER, Mme Sabine ABA, Mme Valérie MEYNENT, M. Frédéric LAMIDET, M. Stéphane DESMET, Mme Estelle DROIN-BALLIOT, M. Guillaume LANDAT, M. Jacques NEDELLEC, conseiller.

Ont donné pouvoir :

Mme Nicole LEKEUX à Mme Joëlle BORDINAT,
Mme Ginette SYLVANISE à M. Stéphane DESMET,
M. Bruno ROUGIER à Mme Gisèle DEVIE,
Mme Elisabeth GASBARIAN à M. Lionel TEXIER,
Mme Danièle ROUX à M. NEDELLEC.

Etaient absents :

Mme Nathalie CHARTIER-HEBERT, Mme Khedidja NEBZRY, M. Louis MENDY, M. Carlos MENDES,
Mme Marie-Yvonne LEBIHAN.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 33.

Secrétaire de séance M. Frédéric LAMIDET.

19 h 41 : arrivée de Mme Sabine ABA

Informations générales

Le dimanche 30 novembre s'est déroulé le Marché de Noël salle Signoret Montand, organisé par le comité des fêtes.

Le lundi 15 décembre, nos anciens ont reçu le traditionnel colis de Noël.

Comme chaque année, le père Noël s'est déplacé dans les différents restaurants scolaires de la commune pour offrir des friandises aux enfants.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, un agent de la mairie du service comptabilité a été détaché vers le ministère de la Justice. Cette personne n'a pas été remplacée.

La société TIT se trouvant rue Gustave Eiffel est en vente. Des forains seraient intéressés par l'achat des lieux pour y entreposer leur matériel durant l'hiver. Le règlement de la zone leur a été communiqué. Au vu de la zone rouge, il est interdit de résider sur place et de construire.

Le samedi 10 janvier, un gala de danse a été organisé salle Signoret-Montand au profit du Téléthon. La somme totale récoltée cette année est de 7263 euros.

Suite à l'arrêté de péril imminent qui a été pris pour deux pavillons situés au Clos Saint Jacques, M. le Maire a rencontré le cabinet GREUZAT et Monsieur PALU, spécialistes dans les carrières souterraines pour élaborer

un plan d'action afin de mener des études de sol sur différents lieux de la commune et déterminer ainsi la présence ou non de carrières souterraines.

Des études sont lancées pour la création d'une école maternelle au Blamont. Un rendez-vous s'est déroulé avec des représentants du Conseil Régional afin d'étudier les subventions dont pourrait bénéficier la commune.

Sécurité : Crégy n'a pas signé la convention avec la police intercommunale de l'agglomération, car la commune souhaite garder la main dans ce domaine. M. BAUDIS déplore que les comptes rendus des événements qui se sont produits sur notre territoire ne soient plus transmis par le commissariat. Il s'avère cependant que la police intercommunale reçoit ces documents. Un courrier a été adressé au commissaire de Meaux et au préfet pour connaître les raisons de ce changement. Le commissaire a répondu, en date du 24 février 2015, que ceci fait suite aux restrictions législatives et réglementaires de la CNIL sur les fichiers nominatifs. M. Baudis juge cette réponse à demi satisfaisante, car il n'est pas sûr que toutes les communes soient sur le même pied d'égalité. Ce problème avait été remonté en commission sécurité de la CAPM à M. Sarrazin, président de la commission.

Les conseils d'école ont eu lieu la 1^{ère} semaine de février. Les NAP ont été évoquées, car un aménagement est demandé par la commune. En effet, pour des raisons d'organisation et d'économie, la municipalité souhaite que les NAP se fassent sur une 1/2 journée. Les conseils d'école de Tati et du Blamont ont voté pour à l'unanimité, à Rostand, tous les enseignants ont voté contre, mais les parents d'élèves sont pour.

Le mercredi 11 février, le nouveau Conseil Municipal des Jeunes a été installé suite aux élections.

Procédure de révision du PLU : des réunions de travail sont organisées avec les membres du comité de pilotage pour élaborer le nouveau règlement.

M. le Maire a reçu le Cabinet Merlin et le Conseil Général de Seine et Marne concernant le rejet des eaux pluviales de la D 330 dans le canal de l'Ourcq. Il s'avère que ces rejets proviennent à 50% de la route. En conséquence, le Conseil Général devrait prendre à sa charge la moitié des coûts des travaux. Une solution peu coûteuse serait de récupérer les eaux pluviales de l'avenue Magisson dans le bassin situé rue Duflocq à côté du terrain de tennis, en l'agrandissant.

M. le Maire a pu s'entretenir au téléphone avec Monsieur DENAUD de Meaux Habitat. Plusieurs points ont été abordés :

- Rachat par la commune du terrain rue Roger Salengro pour y faire un parking.
- Rachat des murs de la boulangerie par la commune : Meaux Habitat doit demander l'estimation des Domaines
- Aménagement d'un parking sur le terrain de l'hôpital rue de la Fontaine Sarrazin : Meaux Habitat prendra contact avec le responsable du patrimoine de l'hôpital pour étudier les modalités de cession.

La mairie a relancé la mairie de Paris pour le rachat des terrains où se trouvent les bassins d'orage et est en attente de l'estimation des domaines afin de savoir si le prix a baissé.

Un rendez-vous est programmé avec un représentant du centre pénitentiaire afin d'étudier la possibilité de construire un bassin d'orage sur leur terrain. Ceci permettrait de faire du stationnement dans la rue de la Fontaine Sarrazin.

Les représentants du Conseil Général ont sollicité un rendez-vous afin d'étudier la possibilité de modifier les limites communales avec Penchard et d'éviter un découpage incohérent sur la RD 5. Ceci ne changera pas les impôts.

Les services techniques insonorisent la salle Dupressoir et agrandissent le bureau de Police Municipale.

Une réunion publique se déroulera à l'école du Blamont le samedi 7 mars à 9h30, elle aura pour objet les travaux de voiries et d'assainissement du quartier.

Approbation du compte-rendu du 11 décembre 2014.

Aucune remarque.

1. Débat d'Orientation Budgétaire - budget Commune

Mme Bordinat fait part d'une modification : le tableau page 5 a été modifié suite à un oubli dans une somme. Le nouveau tableau est sur table.

Mme Bordinat rapporte que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le vote du budget doit être précédé de la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire, dans les deux mois précédant ce vote. La tenue de ce débat a vocation d'éclairer le vote des élus. Son organisation constitue une formalité substantielle dont l'absence entache d'illégalité toute délibération relative à l'adoption du budget primitif de la collectivité en cause (CAA Marseille, 19 octobre 1999, commune de Port-la-Nouvelle).

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit se dérouler dans des conditions identiques à celles applicables aux séances plénières de la collectivité concernée.

Les conditions de déroulement doivent être également conformes aux dispositions du règlement intérieur de l'assemblée délibérante.

Le conseil municipal est invité à débattre des orientations budgétaires préalablement au vote du budget primitif 2015, pour le budget principal de la commune.

- Contexte général de l'année 2015

La contribution à la réduction des déficits représentait en 2014 31 324€. Elle sera de 77 245€ en 2015, 2016 et 2017. Soit au total 263 058€ de pertes de dotations en recettes de fonctionnement.

Le Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a versé à la commune 64 844€ en 2014.

- Situation financière de la commune- section fonctionnement, comptes administratifs :

RECETTE (en euros)	2011	2012	2013	2014
Fiscalité directe	2 275 819	2 370 484	2 455 545	2 484 091
Attribution de compensation	104 371	104 371	104 371	104 371
Fiscalité indirect	89 075	160 069	225 569	74 322
Atténuation de charges	42 791	32 771	32 858	85 660
Produits des services	295 601	313 738	326 162	451 631
Dotations et participations	1 156 560	1 120 591	1 053 762	1 146 944
Recettes exceptionnelles	96 826	50 558	118 818	12 192
Autres produits gestion courante	24 606	35 642	52 096	54 441

Les taux de fiscalité seront maintenus en 2015. En conséquence, la hausse des recettes liées à la fiscalité directe sera uniquement due à une augmentation mécanique des bases fiscales.

En 2015, les bases d'imposition augmenteront de façon très modérée : l'Etat a inscrit au projet de loi de finances pour 2015, une revalorisation de 0.85% (dû à la faible inflation).

DEPENSES (en euros)	2011	2012	2013	2014
Intérêts des emprunts	129 910	118 775	107 268	95 314
Charges de personnel	1 733 867	1 792 479	1 923 417	2 107 814
Indemnité des élus, formation	102 855	104 689	105 156	111 963
Autres charges de gestion courante	76 400	117 772	83 992	84 884
Subventions aux associations, CCAS	169 903	185 710	159 399	130 941
Dépenses de fonctionnement	1 426 670	1 630 084	1 571 235	1 516 836
Charges exceptionnelles	0	580 866	4 277	267 602

- Orientations budgétaires 2015 :

Les charges générales de fonctionnement de l'année 2015 devront être maîtrisées si la commune veut préserver ses marges de manœuvre financières.

L'enveloppe dédiée aux subventions des associations sera maintenue à périmètre constant.

- Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) :
Signée le 18/12/2014, elle a pour objet la prise en charge financière d'équipements publics par des aménageurs, en contrepartie d'une opération d'urbanisme de 201 logements. Le premier versement s'effectuera 3 mois après les permis d'aménager des Closeaux I et II purgés de tous recours. Le versement de 755 280€ devrait intervenir à la fin du 1^{er} semestre 2015.
- Patrimoine :
Rénovation du site des Tours des Carmes avec les subventions :
 - DETR 2014 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) : 25 855,65€
 - Réserve Parlementaire de Mme Bricq : 20 000€
- Réfection de voiries :
 - Voiries et trottoirs rue de la Fontaine Sarrazin (1^{ère} phase, subvention de 150 000€),
 - Voirie et trottoirs rues des Carrières et du Blamont,
 - Aménagement du carrefour des avenues Henri Duflocq, Henri Magisson et de la RD330.
- Travaux d'assainissement (partie des eaux pluviales) :
 - Attente de la subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour entamer les travaux d'assainissement collectif et réfection du réseau d'adduction d'eau potable de la rue des Carrières et d'un tronçon du chemin de Meaux.

M. le Maire précise que rien n'est acté et qu'une commission des finances sera organisée avant le vote du budget. Il ajoute que cette année encore, M. Copé ne donnera pas la dotation de solidarité à la commune de Crégy. M. Nédellec souhaite savoir où en sont les études pour le chauffage de l'église ? M. le Maire répond que le projet est à l'étude car c'est un système de chauffage au sol et qu'il faudrait casser toute la dalle.

M. Nédellec a noté la construction en 2015 d'une salle de 200m² pour les anciens et souhaite savoir où apparait cette ligne budgétaire ? Mme Devie répond que cette salle fait partie du projet des Closeaux, et que ce n'est pas la commune qui la finance. M. le Maire ajoute qu'en revanche l'aménagement intérieur est à la charge de la commune et que cette salle ne sera pas uniquement à la disposition du Club Horizons Nouveaux, mais aussi pour des rencontres intergénérationnelles.

M. Nédellec demande quel est le projet pour la descente de la Grenouillère. M. le Maire répond que la commune est en attente du PUP pour pouvoir rénover la rue de la Roche. Dans un premier temps il faut refaire le trottoir, mais il faut rencontrer les riverains car un grillage posé sur le domaine communal pose problème.

M. Nédellec demande si, suite à la prise de l'arrêté de mise en péril, une somme a été provisionnée pour d'éventuels travaux permettant de sécuriser les lieux ? Il ajoute qu'au début du 1^{er} mandat de M. Chomont, il y avait eu un effondrement au niveau du carrefour. M. le Maire répond que l'arrêté de mise en péril et l'effondrement du carrefour ont deux origines différentes. Pour l'effondrement du carrefour il s'agit d'un mauvais raccordement alors que pour l'arrêté de mise en péril des trous sont présents sous deux maisons et qu'il faut faire des études de sol.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation des orientations générales du budget principal de la commune pour l'année 2015, et de la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire relatif au budget principal de la commune pour l'exercice 2015.

2. Débat d'Orientation Budgétaire – budget annexe assainissement

Mme Bordinat rapporte les mêmes informations qu'au point n°1 – D.O.B. Communal

Le marché lancé en 2014, concernant les travaux de conception d'un système d'assainissement collectif et la réfection du réseau d'adduction d'eau potable de la rue des Carrières et d'un tronçon du chemin de Meaux a été attribué à la Société d'Aménagement du Territoire (SAT).

Actuellement la mairie est dans l'attente de la subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour entamer les travaux.

Cette subvention impactera le budget assainissement. Le montant des travaux sur la partie Assainissement s'élève à 566 106 € qui seront intégralement financés par l'excédent cumulé.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation des orientations générales du budget assainissement pour l'année 2015 et de la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire relatif au budget annexe du service public d'assainissement pour l'exercice 2015.

3. Débat d'Orientation Budgétaire – budget annexe eau potable

Mme Bordinat rapporte les mêmes informations qu'au point n°1 – D.O.B. Communal

Le marché lancé en 2014, concernant les travaux de conception d'un système d'assainissement collectif et la réfection du réseau d'adduction d'eau potable de la rue des Carrières et d'un tronçon du chemin de Meaux a été attribué à la Société d'Aménagement du Territoire (SAT).

Le montant des travaux sur la partie Eau Potable s'élève à 19 514.88 € qui seront intégralement financés par l'excédent cumulé.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation des orientations générales du budget du service distribution d'eau potable pour l'année 2015 et de la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire relatif au budget annexe du service de distribution d'eau potable pour l'exercice 2015.

4. Acompte ACSL

Au titre de l'année 2014, ACSL a reçu une subvention de la commune d'un montant de 20 000 euros, afin d'équilibrer son budget de fonctionnement.

Monsieur le Président d'ACSL demande, avant le vote du budget, un acompte de 5 000€ afin de permettre à l'ACSL de fonctionner au cours du 1^{er} trimestre 2015.

M. Stéphane DESMET ne peut participer au vote étant président d'ACSL.

Pas de question.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Subvention DDT risques naturels majeurs

Une étude réalisée par l'entreprise SEMOFI, experts géotechniciens, a conclu à l'existence d'un péril grave et imminent au droit de deux pavillons situés au Clos Saint – Jacques.

Afin de sécuriser les riverains, Monsieur le Maire a pris un arrêté de péril imminent en date du 13 novembre 2014 et a exigé des riverains qu'ils quittent leur domicile.

Compte tenu du manque d'information sur l'état des carrières situées à Crégy les Meaux, Monsieur le Maire souhaite engager des études de sol sur les quartiers du Clos Saint Jacques et de la Platrière.

Il est possible de solliciter une aide auprès de la Direction Départementale des Territoires au titre des « études et travaux de prévention des collectivités territoriales couvertes par un PPRN prescrit et approuvé ».

En conséquence, il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser ces travaux d'études de sol et à engager une procédure de demande de subvention et à signer tous documents s'y rapportant.

Pas de question.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Déclaration préalable pour les travaux de ravalement

Par décret n° 2014-253 du 27 février 2014 apportant certaines corrections au régime des autorisations d'urbanisme, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'est plus obligatoire, excepté dans les secteurs sauvegardés, sites classés ou en instance de classement, de déposer une demande pour effectuer des travaux de ravalement, sauf si le Conseil Municipal délibère pour maintenir cette disposition.

Au vue du code de l'urbanisme, notamment son article R 421-2, paragraphe « m) » et du POS de la commune stipulant que les murs des bâtiments doivent présenter une unité d'aspect et une couleur en harmonie avec les constructions existantes dans le voisinage, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien de la déclaration préalable aux travaux de ravalement.

M. Nédellec demande si cette délibération permettra d'éviter qu'une maison soit repeinte en rose bonbon par exemple ? M. le Maire répond que oui.

La délibération est passée au vote :

Pour : 21

Abstention : 1 - Mme Roux

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.